

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Lycée de Monaco.
Établissement Secondaire de Jeunes Filles.
Semaine Juridique de Paris.

VARIÉTÉS :

La Mort de Vendredi.
Fêtes nautiques parisiennes.

AVIS & COMMUNIQUÉS**LYCÉE DE MONACO**

Le Lycée de Monaco donne l'Enseignement secondaire des Lycées de France. Il conduit donc jusqu'au Baccalauréat inclusivement. Une classe de Mathématiques et une classe de Philosophie en couronnent les études.

L'enseignement secondaire moderne (sans latin) étant rétabli en France, une sixième, une cinquième et une quatrième sans latin fonctionneront, conformément au nouveau plan d'études, à la rentrée d'octobre.

Au-dessous de la classe de 6^{me}, c'est-à-dire au-dessous de l'Enseignement secondaire proprement dit, le Lycée de Monaco possède une division élémentaire directement préparatoire à cet enseignement. Cette division reçoit les petits garçons depuis l'âge de 5 ans.

Elle comprend une classe enfantine (5 ans-7 ans), une classe de 9^{me}, de 8^{me} et une classe de 7^{me}. Son plan d'études est établi pour amener des enfants de bonne intelligence en 6^{me} (avec latin) ou 6^e (sans latin) vers 10 ou 11 ans.

Un élève peut être admis en 6^{me} après 12 ou même 13 ans. Il importe cependant que les entrées dans cette classe ne se produisent pas à un âge trop avancé.

Le Lycée de Monaco n'a pas de pensionnat ni de demi-pensionnat. Son régime est celui de l'externat surveillé ou de l'externat simple. Mais il peut recevoir des enfants qui seraient placés par leurs parents dans une pension ou demi-pension privée, agréée par la Direction et autorisée par le Gouvernement Princier, ou dans une famille parente ou amie qui en aurait la garde.

Taux des rétributions par an et par trimestre

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Deuxième Cycle : Philosophie, Mathématiques, 1 ^{re} et 2 ^e	459	153	351	117
Premier Cycle : 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e ..	387	129	279	93
Division élémentaire : 7 ^e et 8 ^e	279	93	198	66
Division préparatoire : 9 ^e , 10 ^e et 11 ^e	225	75	144	48

ETABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES ANNEXÉ AU LYCÉE.

Le plan d'études de cet établissement conduit au Baccalauréat. Il comporte en outre des enseignements d'éducation féminine.

Une division élémentaire, comprenant deux classes, prépare à la 1^{re} année d'Enseignement secondaire.

Sont reçues dans la première de ces classes élémentaires, les fillettes âgées d'au moins 7 ans qui savent déjà lire, écrire et compter ; dans la deuxième, les fillettes d'au moins 9 ans qui sont en possession des connaissances de la première année du Cours moyen des Ecoles primaires.

Pour être admises en première année secondaire, les débutantes doivent être âgées de 11 ans au moins le 1^{er} octobre et posséder l'instruction que suppose le Certificat d'études primaires.

Dans les deux Etablissements, l'Instruction religieuse est donnée aux enfants des parents qui en font la demande.

Une cérémonie de Première Communion a lieu, chaque année, dans la Chapelle du Lycée.

Les familles trouveront dans le prospectus du Lycée, que la Direction tient à leur disposition, tous les renseignements dont elles ont besoin.

Taux des rétributions par an et par trimestre

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Deuxième Cycle : Philosophie, Mathématiques, 1 ^{re} et 2 ^e	459	153	351	117
Premier Cycle : 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e ..	387	129	279	93
Division élémentaire : 2 ^e année préparatoire.....	279	93	198	66
Division préparatoire : 1 ^{re} année préparatoire.....	225	75	144	48

RENTÉE DES CLASSES

La rentrée des classes est fixée au vendredi 2 octobre : pour les garçons, à 8 heures du matin ; pour les jeunes filles, à 9 h. 3/4 du matin.

SEMAINE JURIDIQUE DE PARIS

(4 au 11 octobre 1925.)

Du 4 au 11 octobre 1925 aura lieu à Paris, à la Faculté de Droit, une série de vingt-quatre conférences sur les tendances nouvelles de la législation et de la jurisprudence françaises.

Ces conférences, qui s'adressent aux spécialistes — étudiants en droit, juristes français et étrangers — ont pour objet de dresser une sorte d'inventaire des principes nouveaux du droit français : droit public, droit privé, droit international, organisation économique. D'autres séries de conférences, dans des années ultérieures, compléteront ce tableau.

Professé par des juristes éminents, appartenant tous à l'Université de Paris, très connus en France et à l'Étranger par leurs travaux, leurs revues, leur participation aux Congrès et Conférences de caractère international, — ce cours rapide, riche de faits et d'idées, est indispensable à tout juriste qui veut se tenir au courant des changements profonds amenés dans la législation et la jurisprudence par l'évolution des mœurs et surtout par la Grande Guerre.

Les collaborateurs de cette Semaine juridique sont : M. le Doyen Berthelemy, MM. les Professeurs Jeze, Rolland, Capitant, Ripert, Basdevant, Aftalion, Hemard, Mestre, Nogaro, Oualid, Perceur.

Voici, à titre d'indication, quelques sujets de conférences :

Rapports de la République française avec le culte catholique, depuis le début du xx^e siècle ;

Les moyens juridiques de la police ;

Les droits de l'État dans la succession et la répercussion civile des règles fiscales ;

Les mandats conférés à la France par la Société des Nations ;

Les crises économiques ;

La responsabilité et l'assurance ;

La législation actuelle de l'électricité en France ;

La clause « payable en or » : doctrine et jurisprudence françaises ;

La nationalité des Sociétés ;

Le chèque.

La Direction des Cours se charge, sur la demande des auditeurs, de leur installation et pension à Paris pendant leur séjour. Elle leur offre de plus de prendre part à un voyage dans l'Ouest de la France (Rocamadour, les Eyzies, Bordeaux, Poitiers, Mont Saint-Michel), à la fin de la Semaine juridique.

Adresser toute correspondance et adhésion à M. Henry Goy, directeur du Bureau de Renseignements Scientifiques de l'Université de Paris, Sorbonne, Paris (V^e).

VARIÉTÉS**La Mort de Vendredi**

Est-il quelqu'un dont les rêves d'enfance n'aient été enchantés par la lecture de *Robinson* ? Qui ne s'est intéressé au sort du fidèle Vendredi ? On nous saura gré d'emprunter au journal *Le Temps* les curieuses lignes que M. Emile Henriot, l'érudite et délicat écrivain dont la causerie eut tant de succès, il y a deux ans, à la Société des Conférences, consacre au fameux roman de Daniel de Foë :

Sait-on que Vendredi est mort, Vendredi le fidèle serviteur de Robinson ? Nous ne l'avons appris que récemment, en feuilletant, un jour de pluie, une vieille édition des *Aventures* du célèbre naufragé (3 volumes, Amsterdam, 1742), dont quelques gravures nous avait divertis. Le hasard nous fit tomber sur le passage où « le meilleur et le plus estimable de tous les domestiques » est frappé de trois flèches caraïbes, sous les yeux de Robinson Crusoé, dans les environs mêmes de son île, que ce dernier avait voulu revoir. Cette circonstance ignorée nous a donné la curiosité de relire le chef-d'œuvre de

Daniel de Foë, dont les versions les plus répandues sont extrêmement écourtées, en sorte qu'on n'en connaît généralement que le principal épisode, relatif au séjour de Robinson dans son désert. Daniel de Foë n'avait d'abord publié que cette première partie, qui s'arrête au moment où le solitaire trouve le moyen de revenir se remarier en Angleterre, non sans avoir, entre temps, manqué d'être dévoré par les loups pyrénéens. Le succès de ce premier livre parut à son auteur digne d'être exploité : et en trois mois il fit une suite à son ouvrage. Il savait pourtant à quoi il s'exposait. « Je n'ignore pas, observe-t-il dans son *Instructeur des familles*, que c'est à faire œuvre hardie d'écrire un deuxième volume de quelque chose... Les lecteurs actuels ont toujours l'opinion, qu'ils regardent comme le principe fondamental de leur choix, que les seconds volumes n'arrivent jamais au niveau des premiers... » De Foë ne se trompait pas : la suite de son fabuleux roman est moins amusante que son commencement, et il est à présumer que c'est la raison qu'on la connaît peu. Nous avons posé la question à un certain nombre de personnes, dont la lecture est étendue : « Saviez-vous que Vendredi fût mort ? Et ce qui se passa dans son île après le départ de Robinson ? » Plusieurs réponses négatives nous ont fait penser qu'on pouvait signaler à nos lecteurs le contenu de ces *Nouvelles aventures* et des *Réflexions sérieuses et importantes de Robinson*, qui leur font suite, et, en les résumant ici, épargner aux curieux pressés l'ennui de ces douze cents pages : la vie du lecteur moderne est trop courte.

Nous avons donc, aux jours charmants de notre enfance, quitté Robinson à la vingt-huitième année de son exil, et lors de son retour en sa patrie. Riche, marié, pourvu d'un bon stock d'anecdotes et de souvenirs, il eût mené à Londres une agréable fin de vie, n'eût été, comme il dit lui-même, la passion effrénée qu'il avait d'errer par le monde. Devenu veuf, il s'embarque donc de nouveau, suivi de l'infatigable Vendredi, sur un navire à destination des Indes, qui devait relâcher à son île. A l'intention de la petite troupe d'Espagnols et d'Anglais auxquels il avait abandonné sa colonie, Robinson emmenait avec lui un charpentier, un serrurier, un tailleur, un tonnelier, machiniste universel des veaux, des vaches, des cochons, une importante pacotille d'objets usuels, toutes sortes d'armes et d'outils, sans compter maint baril de poudre, et trois bibles. Il retrouva bien, dans sa possession, les dix-neuf Espagnols et les trois Anglais qu'il y avait laissés, avec le père de Vendredi : mais la paix avait fui ce paradis, et les Anglais y rendaient la vie impossible aux Espagnols, n'ayant de plaisir qu'à saccager leurs plantations, tirer les perroquets et tourner les tortues sur le dos. Le gouverneur auquel Robinson avait délégué ses pouvoirs de premier occupant avait extrêmement à faire en ce désordre. C'était un homme humain, pitoyable de cœur et généreux : plutôt que de châtier sévèrement les trois scélérats qui empêchaient, comme il arrive, les dix-neuf honnêtes gens de dormir tranquilles, il imagina de les traiter avec mansuétude et organisa à leur propos une sorte d'arbitrage de la paix, à base de désarmement.

Voici comme Robinson expose l'affaire, qui semble une caricaturale anticipation sur nos préoccupations d'aujourd'hui : « Il s'agissait de songer aux moyens d'empêcher l'exécution de la barbare entreprise des criminels et de délivrer une fois pour toute cette petite société de ses appréhensions si bien fondées. On délibéra là-dessus avec beaucoup d'attention, et l'on convint à la fin unanimement de ces articles : qu'ils seraient désarmés, et qu'on ne leur permettrait pas d'avoir ni fusil, ni poudre, ni plomb, ni sabre, ni aucune chose capable de nuire. Qu'ils seraient chassés pour toujours de la société, permis à eux de vivre où et de quelle manière ils le trouveraient à propos. Qu'il serait défendu... de leur parler ou d'avoir le moindre commerce avec eux. Qu'ils se tiendraient toujours à une certaine distance du château et que s'ils commettaient le moindre désordre dans la plantation, le blé ou le bétail appartenant à la société, il serait permis de les tuer comme des chiens partout où on les trouverait. »

Toutefois, le bon gouverneur, « dont l'humanité était au-dessus de tout éloge », s'étant avisé que cet arrêt était sévère, décida qu'il fallait donner à ces malheureux méchants le grain et le bétail indispensables à leur subsistance, ainsi que tous les outils nécessaires à leur entretien, tels que scies, haches et maillets, « à la condition qu'ils s'engageraient par un serment solennel à ne les employer jamais contre leurs compatriotes ou contre les Espagnols, et qu'ils ne songeraient de leur vie à causer le moindre dommage ». Comment les trois vauriens répondirent-ils à ce généreux procédé ? Au mépris de tout optimisme, Robinson note simplement « qu'ils s'en allèrent d'un air très mécontent, sans vouloir prêter le serment qu'on attendait d'eux avec tant de justice ». Tel est le plus savoureux épisode que nous ayons relevé dans les *Nouvelles aventures* de cet immortel Crusoé.

Il en est un autre, plus souriant. On pense que Daniel de Foë s'était peut-être repenti de n'avoir point mis de femme en son roman : ce qui le prive un peu de gentillesse, et d'ailleurs s'explique assez mal de la part d'un homme à ce point doué du sens de la colonisation. Aussi bien, ayant embarqué sur un canot les trois Anglais mauvais garçons, qui avaient envie d'aller faire un petit tour sur le continent voisin, il les fit tomber chez les anthropophages, ce jour-là bien intentionnés, qui leur remirent, en témoignage de bon accueil et pour leur déjeuner, un lot de prisonniers de guerre caraïbes, bien nourris et prêts à être mis à la broche, parmi lesquels un certain nombre d'hommes et cinq femmes. Nos gaillards retournent dans l'île avec ce butin : les hommes serviront d'esclaves, les femmes d'épouses et de ménagères. La difficulté était d'éviter un conflit redoutable à l'heure du partage. Il se trouva que les Espagnols n'avaient pas envie de convoler ; et le bon gouverneur sut persuader les Anglais de tirer au sort pour savoir lequel choisirait le premier. Car sur les cinq femmes, il y en avait deux vieilles et trois jeunes ; et celles-ci « avaient quelque chose d'extrêmement gracieux dans l'air du visage, et toute leur contenance était fort modeste, ce qui fut surtout remarquable après qu'on les eut habillées, quoique dans le fond leurs habits ne fussent guère propres à relever les agréments du beau sexe ». Mais voici bien le plus singulier : celui qui avait été favorisé par le sort entra dans la hutte « où se trouvaient les pauvres créatures toutes nues » et, au grand étonnement de chacun, au lieu de choisir la plus aimable, c'est sur la plus vieille et la plus laide qu'il jeta aussitôt son dévolu. « Le drôle résonnait mieux que tous et comprit que dans ce choix il ne fallait pas seulement avoir égard à l'agrément, mais encore au secours qu'ils pouvaient tirer de leurs femmes dans l'économie de leurs affaires : et effectivement le succès le justifia, et sa femme fit voir qu'elle était la meilleure et la plus utile de la troupe ». On n'oublie pas qu'il s'agit d'une île déserte.

Le reste des *Nouvelles aventures* ne vaut pas ces piquants débuts. Tourmenté du désir de voir du pays, Robinson quitte à nouveau son île, cette fois sans esprit de retour, et poursuit son vaste voyage. C'est à ce moment que Vendredi périt dans un combat contre les sauvages : sa dépouille est immergée au salut de onze coups de canon. De là, Robinson passe à Madagascar, atteint le Bengale, est débarqué par un équipage mutiné, s'embarque sur un navire volé, est poursuivi comme pirate, s'échappe, aborde en Chine, devient marchand et, à la tête d'une nombreuse caravane, gagne longuement Archangel, non sans avoir exterminé une immense quantité de Tartares. Il parvient enfin à Hambourg et achève son périple à Londres, après une absence de dix ans et neuf mois, âgé de soixante-douze années. Daniel de Foë ne devait pas abandonner encore son héros. Il lui attribua en outre un gros volume de *Réflexions sérieuses et importantes* sur ses aventures, parmi lesquelles il est assez peu question de Robinson, comme l'a fait observer M. Paul Dottin dans son instructif ouvrage sur *Daniel de Foë et ses romans* : ce n'était pour lui qu'un prétexte à discourir sur la solitude, l'athéisme, la religion et quelques autres sujets moraux qui lui tenaient à cœur, mais ne sont pas très amusants.

On voit, par tout ce qui précède et cette philosophie fin, que nous sommes assez loin du *Robinson* qui avait charmé notre enfance et dont Anatole France disait (c'est M. Dottin qui le rapporte) que l'enfance s'en était emparée surtout parce que ce livre immortel ne lui était pas destiné.

Fêtes Nautiques Parisiennes

Nous extrayons de la revue *Mer et Colonies*, publiée par la Ligue Maritime et Coloniale française, l'intéressante étude qui suit :

Si la Seine a joué avant tout le rôle utilitaire, au profit de la Capitale, de pourvoyeuse en vivres, comestibles et matériaux de construction, elle a aussi participé souvent aux plaisirs de Paris.

Sur ses flots, ses berges, ses ponts, des réjouissances et des fêtes se déroulèrent si nombreuses, que leur énumération constituerait une liste fort longue à parcourir et que leur description fournirait la matière d'un gros volume.

Tout d'abord, dans le Paris rétréci du Moyen âge et de la Renaissance, c'est sur les ponts, couverts alors de maisons, et à leurs abords superbement décorés pour la circonstance, qu'eurent lieu les principales de ces fêtes, les entrées des rois, des reines ou des ambassadeurs et dont certaines, celles d'Isabeau de Bavière et de Henri II entre autres, furent célébrées magnifiquement.

Cet usage se continua jusqu'au xviii^e siècle, mais sans toujours fournir prétexte à de véritables fêtes nautiques. L'une des premières d'entre celles-ci mérite vraiment d'être signalée, donnée en 1549 en l'honneur de Henri II et de Catherine de Médicis par Messieurs de la Ville. Sur l'île Louviers, alors déserte, avait été construite une forteresse. On en simula la prise après un combat naval entre galères pavisées avec magnificences.

Ce spectacle provoqua l'enthousiasme : précurseur des grandes fêtes nautiques des xvi^e et xviii^e siècles ; mais celles-ci émerveillèrent surtout grâce aux feux d'artifice qui, importés d'Italie et d'Espagne au siècle précédent, cessèrent d'être des distractions privées.

Le premier feu donné au populaire fut tiré au début du règne de Louis XIII. Sur cette même île Louviers fut élevé un château à quatre faces couronné de quatre pyramides ; de quatre fortins établis sur la rive droite de la Seine furent lancées des fusées qui mirent le feu au château, et, successivement, les artifices éclatèrent et des milliers de fusées s'élançèrent dans la nuit.

L'île recouverte de chantiers de bois, l'emplacement des fêtes fut reporté en aval ; ce fut le magnifique bassin dans les eaux duquel se mire le Louvre et qui, limité en amont par le Pont-Neuf, se prolongeait jusqu'au Pont-Barbier que devait remplacer le Pont-Royal.

Là fut tiré, le 16 août 1660, en présence de 500.000 personnes (1), le feu commandé pour les réjouissances lors de l'entrée du Roi et de la Reine Marie-Thérèse. Un bateau aux Armes de la Ville de Paris et dont la décoration fut dessinée par Lebrun, se tenait au milieu du fleuve, éclairé par une quantité prodigieuse de lumières qui permettaient de lire comme en plein jour les inscriptions latines peintes sur les 14 rondaches, garnissant les flancs du vaisseau. Il y avait des ornements, des figures à profusion, un globe, une lune, des étoiles, un dauphin à la poupe ; mais le principal sujet représentait Jason conquérant la Toison d'Or, discrète allusion au mariage Royal, et en haut du mât éclatait un soleil au centre duquel se trouvaient entrelacés les chiffres du Roi et de la Reine. Aux fusées et artifices qui jaillirent du navire, répondit un feu tiré sur la Tour de Nesles, et tout cela coûta plus de 15.000 livres.

Dans le même cadre, neuf ans plus tard, le 13 août 1669, eut lieu une nouvelle fête au sujet de

(1) Loret prétend qu'il y en eut 900.000, mais ce normand, pour une fois, devait exagérer.

l'inauguration de la statue de Louis XIV, place Vendôme. Messieurs de la Ville y vinrent sur cinq bateaux ornés de tapisseries. Elle fut complète : joutes à la lance, jeu de loison, feu d'artifice tiré d'une construction, représentant le temple de la Gloire.

Toutes ces fêtes furent dépassées par celles données sous Louis XV. Les illuminations et le feu d'artifice commandés par l'Ambassadeur du Roi d'Espagne, sur l'ordre de celui-ci, pour célébrer la naissance du Dauphin, le 24 janvier 1730, furent un éblouissement. Sur la Seine, en face l'Hôtel-Bouillon, un vaste jardin barrait presque entièrement le fleuve ; au milieu s'élevaient deux montagnes symboliques et de deux parterres se dressaient deux rochers dont l'un portait la figure colossale de Guadalquivir, et l'autre celle de la Seine. Vis-à-vis de deux terrasses se trouvaient deux bateaux contenant chacun un temple octogone rempli de musiciens. De quatre tours placées aux coins du jardin commença le feu d'artifice qui dura plus d'une heure.

Mais cette féerie fut bientôt éclipsée par celle compromise dans le programme des fêtes données à l'occasion du mariage de M^{me} Elisabeth et pour lesquelles la Ville dépensa 800.000 livres, c'est-à-dire presque ses revenus pendant un an. Un temple à la grecque, dont le projet était de Servandoni, fut érigé sur le terre-plein du Pont-Neuf, dont le parapet était garni de pyramides. Au milieu du fleuve deux bateaux ancrés supportaient un salon octogone destiné à recevoir 180 musiciens ; 8 monstres marins de forte taille décoraient le bassin.

Le spectacle, auquel le Roi assista d'une plate-forme communiquant avec le Louvre, commença par un concert ; puis, montés sur de blanches embarcations décorées de lys d'or, les jouteurs tout de blanc vêtus se présentèrent pour combattre, divisés en deux camps que l'on reconnaissait par la couleur des écharpes bleue ou cerise. Après les courses à l'oison, quand la nuit fut venue, le salon s'éclaira et, bientôt, 60 gondoles, jonques ou bateaux levantins portant plus de 11.000 lanternes, descendirent deux par deux, pour, après de savantes évolutions, venir s'échelonner le long des rives tandis que le feu d'artifice éclatait.

Ce spectacle ne fut jamais égalé. La Révolution donna peu de grandes fêtes sur l'eau. Lors de la célébration de la Fédération en juillet 1790, il y eut le 18 des joutes à la lance. Si elles eurent un grand succès, elles ne présentèrent pas, cependant, l'harmonie et le luxe des réjouissances de l'ancien régime.

Avec Bonaparte, la Seine fut plus favorisée. Pendant les fêtes du 1^{er} Germinal an IX et du 18 Brumaire an X, destinées à célébrer le retour à la Paix, le spectacle se tint surtout autour du bassin compris entre le Pont-Neuf et le Pont de la Concorde. Au cours de la première fête eut lieu un véritable concours de natation, innovation digne d'être notée ; la deuxième rappela davantage les magnificences de l'ancien temps. Au milieu du fleuve, au droit du port Saint-Nicolas, un temple dédié au Commerce se dressait, construction due à Chalgrin, et que supportaient 8 bateaux marnois dissimulés par un décor de rochers. Après les joutes, dès la chute du jour, de nombreuses embarcations illuminées sillonnèrent les eaux et bientôt fut tiré un feu d'artifice qui réunit tous les suffrages ; il ne fut égalé, pendant cette période, que par ceux donnés en face du port au « bled », en 1804, lors du couronnement, et en 1810, à l'occasion du mariage autrichien.

La Restauration, la Royauté bourgeoise, virent aussi se dérouler de belles manifestations nautiques dont certaines ne devraient pas être laissées dans l'oubli, entre autres, celle de juillet 1837 au programme de laquelle, pour la première fois dans une fête officielle, figura une régates.

En 1851, le 4 mai, jour anniversaire de la proclamation de la République, eurent lieu des courses et régates à la rame et à la voile. Sur l'arche du milieu du Pont de la Concorde et face au Pont-Royal, une

masse de rochers s'entassait d'où se précipitait une cascade et que surmontait le « Génie de la Navigation ».

L'année suivante, mai alors, ce fut le 15 août, car le coup d'Etat était advenu, une autre fête fut donnée. La fameuse frégate école, toute neuve, et qui devait plus tard devenir un établissement de bains, fut placée en plein fleuve devant les Champs-Élysées. Armée de canons et montée par 200 marins, elle eut à subir l'attaque de 20 gros canots et des deux bateaux à vapeur de Saint-Cloud camouflés en goélettes. Puis furent courues les régates, les plus belles données jusqu'à ce jour.

L'Empire vit encore quelques fêtes se dérouler sur la Seine, notamment lors de l'Exposition de 1867, et la Troisième République en continua la tradition avec, entre autres, celles des Expositions de 1878, 1889 et 1900.

Depuis le commencement du xx^e siècle, aucune fête nautique importante ne peut être mentionnée. Tous les ans, depuis 1920, a lieu cependant, donnée par la Ligue Maritime et Coloniale Française, une grande manifestation dite « Journée nautique de Paris ».

Cette année, les 31 mai et 1^{er} juin, dans le cadre de l'Exposition des Arts Décoratifs, par une série de fêtes organisées sous le patronage du Comité de l'Exposition, la Ligue va faire revivre, sous une forme nouvelle, quelques-unes des splendeurs du passé.

CARIVENC,

Inspecteur en Chef de la Navigation.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
Docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le seize septembre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, M. Vincenzo NOBBIO, valet de chambre, et M^{me} Marie-Catherine CASSINI, femme de chambre, son épouse, demeurant ensemble, 13, rue de la Turbie, à Monaco, ont acquis de M. Antonio DELLA-BERNADA, restaurateur, marchand de vins, et de M^{me} Anna DAMIANI, son épouse, demeurant ensemble, 13, rue de la Turbie, à Monaco, le fonds de commerce de restaurant, marchand de vins et chambres meublées, dénommé *Restaurant d'Italie*, exploité, 13, rue de la Turbie, quartier de la Condamine, à Monaco, au rez-de-chaussée et au premier étage d'une maison appartenant autrefois aux consorts Piatti et actuellement à M. Campora.

Les créanciers de M. et M^{me} DELLA-BERNADA, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 24 septembre 1925.

(Signé) : ALEX. EYMIN.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 17 septembre 1925, enregistré, M^{me} Marguerite ROVELLO, épouse de M. René MAYAN, demeurant à Monte-Carlo, a vendu à M. Jean DE GUGLIELMI, employé d'hôtel, et M^{me} Marie LANTÉRI, son épouse, demeurant à Monte-Carlo, le fonds de commerce d'épicerie, comestibles, aubergiste et vins, exploité quartier Saint-Michel, 1, rue des Roses, maison Mayan, à Monte-Carlo.

Avis est donné aux créanciers de M^{me} et M. MAYAN, s'il en existe, de faire opposition au fonds vendu, dans les dix jours qui suivront la deuxième insertion.

AGENCE COMMERCIALE — M. MARCHETTI, propriétaire
20, rue Caroline, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date à Monaco du 15 septembre 1925, enregistré, M. SOIS François, commerçant, demeurant à Monaco, 18, rue Grimaldi, a vendu à M. BUGNANO Guido, demeurant Café du Centre, à Bra (Italie),

Un fonds de commerce de comestibles qu'il exploitait à Monaco, quartier de la Condamine, 18, rue Grimaldi.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur la dite cession, au domicile à cet effet élu, en l'Agence Commerciale, 20, rue Caroline, à Monaco, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 24 septembre 1925.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le douze septembre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, M. Jean-Eusèbe-Marius BILLIA, hôtelier, demeurant précédemment, 33, via Alessandro Manzoni, à Milan (Italie), actuellement hôtel National, 5 et 7, rue du Portier, à Monte-Carlo, a acquis de M. Michel SERVETTI et de M. Georges-Pierre-Maximilien ROLFO fils, tous deux hôteliers, demeurant hôtel Terminus, 2, boulevard des Bas-Moulins, à Monte-Carlo, le fonds de commerce d'hôtel-restaurant dénommé *Hôtel National*, exploité rue du Portier, à Monte-Carlo, dans un immeuble appartenant à M^{me} Dupont, née Colombara, et à M^{lle} Marie-Jeanne-Marcelle-Renée Colombara.

Les créanciers de MM. SERVETTI et ROLFO fils, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 24 septembre 1925.

(Signé) : ALEX. EYMIN.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Par acte sous signatures privées, en date à Monaco du 16 septembre 1925, enregistré, M. Jean INGOLD, commerçant, demeurant à Monaco, boulevard de l'Ouest, maison Bulgheroni, a vendu à M. et M^{me} Pierre BASSILANA, demeurant à Monaco, rue de Lorraine, n^o 14, le fonds de commerce de vente et achat de meubles d'occasion et objets divers ne comportant que la vente et l'achat d'articles de vaisselle, de cuisine et de lingerie, situé à Monaco, 6, rue de Lorraine.

Avis est donné aux créanciers de M. INGOLD, s'il en existe, de faire opposition dans les dix jours qui suivront la deuxième insertion, au siège du fonds vendu.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date du 14 septembre 1925, enregistré, M. RIPA Victor-Hyacinthe-Louis a cédé à M. et M^{me} ROMAGNONE Jean le fonds de commerce de buvette-bar et restaurant, dénommé *Bar Suisse*, qu'il exploitait, 4, rue Suffren-Reymond, à la Condamine.

Faire opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains des acquéreurs, au fonds vendu.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le quatorze août mil neuf cent vingt-cinq, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le premier septembre suivant, vol. 201, n° 5, a été déposée ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M. Ernest-Joseph LAMBERT, industriel, officier de la Légion d'Honneur, demeurant, 15, avenue Victor-Hugo, à Paris, a acquis :

De M. Gabriel-Achille BEAUMEVIEILLE, propriétaire, demeurant, 45, boulevard Lannes, à Paris, époux de M^{me} Yvonne-Fernande MOREL, demeurant avec lui,

Une parcelle de terrain située quartier des Moneghetti, à Monaco, entre le boulevard de Belgique, la rue Bosio prolongée et le chemin de la Turbie, d'une superficie de sept cent soixante mètres carrés, portée au plan cadastral sous les n°s 430 et 432 partie de la section B, confinant dans son ensemble : au sud, le boulevard de Belgique ; au nord, la rue Bosio prolongée ; à l'est, au chemin de la Turbie et à l'ouest, à une autre parcelle de terrain appartenant à M^{me} Sophie-Louise Opsomer, épouse de M. Gabriel Azambre et qui a été aussi acquise par M. Lambert, suivant acte reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le même jour.

Cette acquisition a eu lieu, à raison de quatre cent vingt francs le mètre carré, moyennant le prix principal de trois cent dix-neuf mille deux cents francs, ci..... 319.200 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur la parcelle de terrain vendue, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-quatre septembre mil neuf cent vingt-cinq.

Pour extrait :
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le quatorze août mil neuf cent vingt-cinq, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le premier septembre suivant, vol. 201, n° 6, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M. Ernest-Joseph LAMBERT, industriel, officier de la Légion d'Honneur, demeurant, 15, avenue Victor-Hugo, à Paris, a acquis :

De M^{me} Louise-Sophie OPSOMER, sans profession, épouse contractuellement séparée de biens de M. Gabriel AZAMBRE, rentier, avec lequel elle est domiciliée et demeure, 2, rue Villaret-Joyeuse, à Paris,

Une parcelle de terrain située entre le boulevard de Belgique et la rue Bosio prolongée, quartier des Moneghetti, à Monaco, d'une superficie de cinq cent quatre-vingt-cinq mètres carrés, portée au plan cadastral sous les n°s 430 et 432 partie de la section B, confinant : au sud, le boulevard de Belgique ; au nord, la rue Bosio prolongée ; à l'ouest, sur partie à M. Moyart et sur l'autre partie à M. Boachon ; et à l'est, à une autre parcelle de terrain appartenant à M. Beaumeville et aussi acquise par M. Lambert suivant acte reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le même jour.

Cette acquisition a eu lieu, à raison de quatre cent vingt francs le mètre carré, moyennant le prix principal

de deux cent quarante cinq mille sept cents francs, ci..... 245.700 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur la parcelle de terrain vendue, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-quatre septembre mil neuf cent vingt-cinq.

Pour extrait :
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Par acte sous signatures privées, en date à Monaco du 10 septembre 1925, enregistré, M. Jacques GIRALDI ou GIRARDI, cordonnier, demeurant à Monaco, boulevard de l'Observatoire, villa Théodora, a vendu à M. François-Pierre BARATTERO, cordonnier, demeurant à Beausoleil, rue Bellevue prolongée, n° 22, le fonds de commerce de cordonnerie exploité à Monaco, boulevard de l'Observatoire, villa Théodora.

Avis est donné aux créanciers de M. GIRALDI, s'il en existe, de faire opposition dans les dix jours qui suivront la présente insertion, au siège du fonds vendu, domicile élu par les parties.

GAGNEZ-VOUS DE L'ARGENT A PRODUIRE DES POULETS ?

Tandis que des professionnels et des publicistes vous assurent que vous pouvez gagner beaucoup en produisant des poulets, des poulardes et des chapons, d'autres prétendent que vous ne pouvez que perdre de l'argent. Les deux opinions sont exactes, et c'est pourquoi *La Vie à la Campagne* publie le numéro : *ELEVAGE et PRODUCTION des POULETS, POULARDES, CHAPONS*, qui vous indique quels sont ceux des élevages qui paient et ceux susceptibles de vous faire enregistrer des pertes, comment organiser un élevage et produire des poulets, poulardes et chapons de première qualité pour votre table, à la ferme pour l'approvisionnement du marché et comme établissement spécialisé ; comment les équiper, et vendre, avec le maximum de profit pour le minimum de dépenses ; les méthodes, tours de mains des régions de production renommées : Bresse, Le Mans, Gâtinais, etc., vous sont donnés très en détail, à titre d'exemple. Ainsi vous constaterez que si, en telle saison, telle production donne des bénéfices, elle peut être déficitaire pendant quelques autres mois de l'année.

Ce volume, comportant 175 planches et illustrations, donne autant de matières qu'un volume de 40 francs. Il ne coûte que 7 fr. (franco 7 fr. 70). *Vie à la Campagne*, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (VI^e).

Les Annales

Au sommaire du dernier numéro des *Annales*, entre autres articles passionnants : les idées d'Abd-el-Krim, par le philosophe Gustave Le Bon ; l'Histoire de ma bibliothèque, par M. Auguste Rondel ; le Maharadjah de Patalia, et des pages de Jean Bastia, Henry Bidou, Miguel Zamacoïs, Robert Dieudonné, ainsi que le second acte de *la Puissance de l'Enfant*, comédie de M. Georges Loiseau.

En vente partout : 0 fr. 90.

LISEZ

JARDINS ET BASSES-COURS

Le plus de Conseils pratiques
Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.

Envoi gratuit des notices explicatives.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6^e)

MONTE CARLO

SAISON DE BAINS DE MER

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert toute la journée
de 9 heures à 19 h. 30

LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGE

BUFFET DE 1^{er} ORDRE

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE
DESSERT L'ETABLISSEMENT
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino

APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins
MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 28 octobre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 novembre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 3359.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 6 janvier 1925. Vingt et une Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091, 51055, 59975 à 59977, 75106, 85197, 93655, 93657, 98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796 ; et Quatre Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 3467, 26297, 58592, 315963.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 février 1925. Trois Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte Carlo, portant les numéros 8744, 8745 et 8843.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1925. Trois Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 52975, 52976 et 52977.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 juin 1925. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44160 et 53827.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 juin 1925. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 45286, 311363 et 6512.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 septembre 1925. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n°s 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 22556, 26087, 29075, 34215, 39130, 43200 à 43202, 43523 à 43528, 46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53225, 53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1925. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5883, 15958, 54910, 56465, 303045 à 303047, 303193 à 303195.

Exploit de M^e Charles Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 juillet 1925. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 21394.

Titres frappés de déchéance.

Néant.